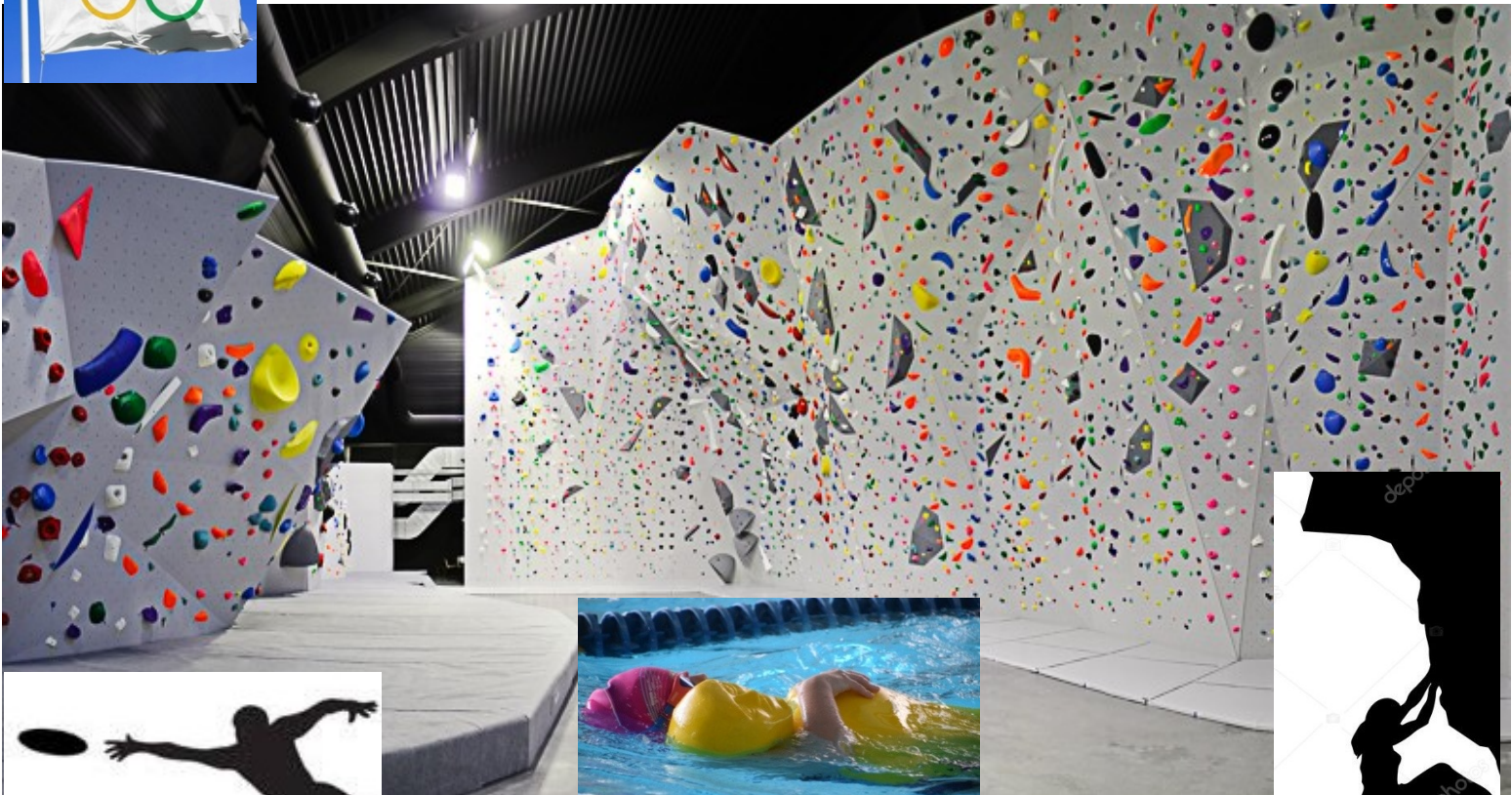




OPTION EPS



Lycée de la plaine de l'Ain



Option EPS – Lycée de la plaine de l'Ain

- **L'option EPS qu'est ce que c'est ?**

- Découvrir et approfondir de nouvelles activités physiques et sportives
- Faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études (*exemple santé, prévention des risques, histoire du sport, métiers du sport...*)
- Sensibiliser les élèves à la conduite de projets collectifs et la réalisation d'une étude.

- **A qui s'adresse l'option EPS ?**

L'option EPS s'adresse à **un élève sportif motivé** souhaitant augmenter et diversifier sa pratique physique, développer une approche plus réflexive des activités physiques, et éventuellement poursuivre un projet d'orientation vers les métiers du sport, de l'animation, de la santé.

Il ne s'agit donc pas d'une spécialisation de haut niveau (type section sportive) mais d'un complément de l'EPS. Cette option ne doit pas non plus être confondue avec le partenariat sportif établi entre le lycée et certains clubs locaux ou la section sportive (Handball, natation ou basket)

- **Activités enseignées et volume horaire :**

L'option EPS s'étend sur l'ensemble du cursus lycée (*de la seconde à la terminale*) à raison de **3 heures par semaine** (en plus des 2h d'EPS) comprenant à la fois des **séances pratiques et théoriques**.

L'encadrement est assuré **par les enseignants d'EPS de l'établissement**, sur le **temps scolaire**, c'est-à-dire entre 8h et 18h. Les horaires actuels (susceptibles d'être modifiés) se situent le lundi et jeudi (16 à 18h)

Activités proposées (programmation susceptible d'évoluer) :

Classe de 2^{nde}	Classe de 1^{ère}	Classe de Terminale
Course en durée Escalade Handball Ultimate	Handball ou ultimate Natation sauvetage Trail	Ultimate ou Handball Escalade Badminton en double
+ un stage plein air de 3 à 5 jours en classe de première ou terminale + D'autres activités de pleine nature seront abordées lors de sorties ponctuelles (<i>ski de fond, canoë, escalade...</i>)		

- **Evaluation et baccalauréat :**

Comme dans le cadre de l'EPS obligatoire, une moyenne sera attribuée à chaque élève pour les différents trimestres. En classe de terminale, chaque élève sera également évalué seul ou en groupe, lors d'une **épreuve orale** sur les thèmes d'études abordées durant l'enseignement de l'option EPS.

Concernant le baccalauréat, l'enseignement optionnel est évalué en **contrôle continu avec un coefficient 2** pour la classe de première et **2** pour la classe de terminale (*prise en compte des notes trimestrielles*). Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients du bac (100 dont 6 pour l'EPS obligatoire)

- **Modalités de sélection :**

Le nombre de places est limité à 24 élèves.

La sélection se fera sur **dossier** (*formulaire à compléter ci-joint accompagné des bulletins de 3^{ème} et d'une lettre de motivation*) par une commission de recrutement composée des enseignants d'EPS et du chef d'établissement qui se réunira fin juin afin d'étudier les candidatures.

Une attention particulière sera portée sur les résultats scolaires ainsi que le comportement en classe.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail : Jennyfer.Papin@ac-lyon.fr / Gwenael-Pierre.Bernard@ac-lyon.fr